RESOLUTION VITI 4/98

ZONAGE VITICOLE

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission I "Viticulture",

VU les travaux du XXIème Congrès mondial de la vigne et du vin qui s'est tenu à Punta del Este (Uruguay) du 27 au 29 novembre 1995 sur le thème "Zonage viticole";

CONSTATE que des méthodes de zonage sont maintenant disponibles et ont fait leurs preuves, à partir de travaux réalisés dans les vignobles traditionnels,

REMARQUE que l'utilisation de ces méthodes constitue un outil très utile et intéressant pour l'orientation rationnelle du secteur vitivinicole et le choix des zones de production de qualité,

SOULIGNE les effets très néfastes de la disparition désorganisée des vignobles dans les pays traditionnellement viticoles (désertification, dégradation du paysage, etc...),

RECOMMANDE aux pays membres:

- La réalisation d'études de zonage (à différentes échelles, macro-zonage, micro-zonage) dans tous les pays et en particulier dans les pays sud-américains, pour aider à caractériser les zones viticoles et pour délimiter les aires de production visant une indication géographique et/ou une appellation d'origine
- La prise en compte des résultats des études de zonages pour mieux gérer et orienter l'évolution des surfaces viticoles et l'emplacement des vignobles,
- La poursuite des travaux relatifs à la compréhension de la relation terroir-vigne-vin.

Exemplaire certifié conforme Lisbonne, 26 juin 1998
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 1998